ADFI
2Savoie-Isère

Conseil départemental de l'Isère
Direction des Solidarités
Courrier arrivé le :
29 nov. 2016
Service Action Sociale de Polyvalence
N°.....

Conseil départemental de l'Isère
Direction des Solidarités
Courrier arrivé le :
29 nov. 2016
Service Action Sociale de Polyvalence
N°.....

Rapport d'activité 2015

Assemblée Générale du 21 mai 2016

Association de Défense des Familles et de l'Individu victimes de dérives sectaires dans les départements Deux Savoie Isère
Maison des Associations - 67 Rue St François de Sales - 73000 CHAMBERY Tél : 04.79.33.96.14 – Fax : 04.79.33.96.15.
adfi2si@wanadoo.fr
Membre de l'UNADFI reconnue d'utilité publique

Le rapport d'activité présente les actions de notre association durant l'année 2015 et les orientations qui pourraient être retenues pour l'avenir. Dans cette période de profonds changements, cette réflexion revêt une importance toute particulière.

Le Président remercie toutes celles et ceux qui ont contribué à ces actions d'une manière ou d'une autre :
bénévoles, salariés, intervenants, adhérents.

L'association ne pourrait vivre sans ce soutien.

RAPPORT D'ACTIVITE 2015

I. Activité de l'association

A. Tendances constatées

B. Permanences

C. Notre activité dans chaque département

II. Fonctionnement de l'association et orientations

III. Rapport financier

A. Rapport sur l'exercice comptable 2015 et le budget prévisionnel 2016

B. Etats de synthèse 2015

C. Budget prévisionnel 2016

I. ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

A : Tendances constatées

Au cours de l'année 2015, nous avons accompagné environ 80 personnes.

Les principales demandes demeurent liées aux pratiques tournant autour de la santé et du bien-être, de certaines « psychothérapies », du chamanisme, du développement personnel et du prosélytisme de type « évangélique ».

On peut noter un accroissement très net des interrogations dans le secteur de la périnatalité.

Parmi les services publics, cette année encore, les demandes d'informations nous viennent principalement de l'éducation nationale (Rectorat ou Etablissements scolaires).

Les effectifs de l'association tant les bénévoles que les membres du Conseil d'Administration ayant sensiblement diminué ces derniers mois, nous ne développerons pas, cette année, le détail des dossiers importants suivis, mais nous nous en tiendrons à leur synthèse sur nos trois départements.

Tendances :

Notre action reste largement ciblée sur les populations fragiles que constituent les jeunes et les très jeunes : (adolescents, enfance)
Les partenaires institutionnels de l'Adfi les plus impliqués, Miviludes, DDSPP, UDAF, Réseaux d'action périnatale..., collectivités territoriales nous interrogent de plus en plus dans les domaines suivants :

- social
- formations professionnelles
- stages de bien-être
- demandes de financement d'associations dont l'objet social peut laisser perplexe...

La plupart du temps, nous sommes obligés de traiter certaines demandes par mails, ce qui nous contraint à une grande prudence et à une extrême vigilance dans nos réponses, afin d'éviter toute mauvaise interprétation avec les conséquences qui en résulteraient pour l'association.

PROCES MASSET :

Pendant une quinzaine d'années, nous avons suivi de façon intense et régulière des victimes directes et collatérales, de Monsieur MASSET.

Il nous a fallu dépenser beaucoup d'efforts pour sensibiliser les autorités de tous ordres, sur la dangerosité de ce « thérapeute ». Après avoir subi les agissements de cette personne, les victimes que nous avons suivies ont été très affectées par les délais judiciaires, jugés incompréhensibles et de nature à jouer en faveur du prévenu, en décourageant totalement les plaignants au point de les pousser à renoncer aux poursuites.

Un long accompagnement et une prise en charge individuelle, a été nécessaire pour faire face à la douleur de chacun.

Certes les victimes ont été reconnues en tant que telles, et elles ont finalement bénéficié d'un suivi des services judiciaires et des magistrats, mais là encore, l'Adfi a dû être très présente et ses bénévoles ont été entendus en tant que témoins.

La première convocation devant le tribunal correctionnel d'Albertville était fixée aux 21/22 /23 octobre 2015 mais l'affaire a été renvoyée aux 16/17/18 décembre 2015.

Au terme du procès le Tribunal correctionnel a condamné Monsieur MASSET à
5 ans de prison, dont une année avec sursis pour abus de faiblesse.
Celui-ci n'a pas fait appel du verdict.

L'UNADFI s'est constituée partie civile afin d'accompagner 19 victimes dont 2 nouvelles se sont ajoutées durant le procès.

PS : Une revue de presse montrant l'importance de ce procès au niveau nationale est jointe à ce rapport.

Pour l'année 2015, voici en quelques chiffres comment se résume l'action de l'ADFI 2SI :

Estimation du travail administratif :

Courriers et courriels reçus : 1517
Courriers et courriels envoyés : 1200 (estimation)
Appels téléphoniques reçus au bureau ainsi que par les administrateurs : 780 (estimation)

Auxquels s'ajoute de nombreux travaux complémentaire effectués par notre secrétaire permanente et nos bénévoles.

B. Permanences

1° Chambéry :

Maison des Associations (salles F114/F116)
67 rue St François de Sales
73000 CHAMBERY

Chaque semaine le jeudi, de 14H00 à 18H00
Sur rendez-vous

2° Annecy :

Manufacture Bureau Drevet
Quai des Clarisses
74000 ANNECY

les 2ème et 4ème mardi du mois, de 14H00 à 16H00
Sur rendez-vous

3° Grenoble :

Maison des Associations
6 rue Berthe de Boissieux
38000 GRENOBLE

Sur rendez-vous.

C. Notre activité dans chaque département

Savoie :

Les points forts :

Comme pour les années précédentes, nous avons été sollicités pour des informations ou des suivis à l'occasion de procédures de divorces dans lesquels l'un des conjoints serait engagé dans des pratiques sectaires avec un fort risque d'embrigadement des enfants.

Ainsi que cela a été indiqué ci-dessus, nous avions relevé une recrudescence des problèmes dans les domaines de la santé et des psychothérapies, avec des victimes très déstabilisées par des pratiques non validées par la Faculté de Médecine et qui nous demandent un accompagnement très important.

Le dossier le plus lourd a bien évidemment été celui des victimes présentes au procès MASSET.

Rencontres avec les officiels et activité d'information :

Le 29/01/15 : Réunion avec Monsieur REVEL, chef du bureau du cabinet de la Préfecture de la Savoie, pour évoquer les dossiers.

Le 30/03/15 : Intervention au Collège de Montmélian, auprès des assistantes sociales de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Savoie, en présence de Madame Sylvie CHIFFLOT de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Le 17/11/15 : Intervention consacrée à la lutte contre les dérives sectaires, en réunion de territoire avec Madame ROCHER-LABRUNE, Déléguée Territoriale à la vie sociale du Conseil Départemental de la Savoie.

Le 26/11/15 : Rencontre avec 2 étudiantes travaillant sur une Thèse d'Anthropologie « Les Sectes et leurs Dérives ».

Le 03/12/2015 : Réunion d'information sur les Dérives Sectaires, avec les chefs d'établissements de la Savoie et Monsieur PEPIN, Inspecteur Pédagogique Régional.

Haute-Savoie :

Comme pour la Savoie, la majorité de nos dossiers impliquent des problèmes familiaux. Nous constatons une augmentation des pratiques issues du Chamanisme et de la technique très destructrice des « faux souvenirs induits ».

Nous avons été sollicités par des organismes sociaux pour des stages proposés à de très jeunes enfants mis en situation d'éloignement familial et d'isolement.

Un grand nombre d'affaires initiées en 2013/2014 et non encore arrivées à leur terme nous ont demandés un suivi soutenu encore cette année.

Ce département comptait également plusieurs victimes présentes au procès MASSET, que nous avons accompagnées, elles aussi.

Rencontres avec les officiels et activité d'information :

Le 03/03/15 : Intervention à l'Inspection Académique de la Haute Savoie auprès des Inspecteurs du 1er degré, à la demande du Rectorat, en collaboration avec Monsieur PEPIN, Inspecteur Pédagogique Régional, chargé du suivi du dossier « Prévention des Dérives sectaires ».

Le 27/03/15 : Intervention pour information et prévention sur les Dérives Sectaires, à l'association la « Passerelle » d'Annecy (association pour personnes sourdes), en présence de Madame CARLIOZ, inter médiatrice sociale.

Le 02/04/15 : Intervention à Annemasse auprès du réseau Périnatal de Haute-Savoie, en présence du Dr DURAND Catherine, pédiatre coordinatrice des sages-femmes et chefs de services.

Le 04/11/15 : Réunion en préfecture de la Haute-Savoie avec la Miviludes, dédiée à la lutte contre les Dérives Sectaires.

Le 10/11/15 : Réunion en présence de Monsieur CAUL-FUTY, chef du Service Enfance Jeunesse Famille, du Conseil Général.

Isère :

Nous avons continué à suivre certaines familles dont les dossiers sont encore en cours, soit au tribunal soit auprès de la Miviludes.

Par manque de bénévoles dans le département de l'Isère, nous n'avons pas été en mesure d'assurer les permanences de façon régulière.

Nous avons donc géré les demandes au maximum par téléphone, ou en fixant des rendez-vous.

Rencontres avec les officiels et activité d'information :

Le 02/07/2015 : Information collective sur la prévention des organisations à caractère sectaire auprès de résidents étrangers en collaboration de Madame CARVAL, intervenante sociale au centre ADOMA de Pont de Chéruy.

Le 08/10/2015 : Réunion avec des chefs d'établissements au rectorat de Grenoble, avec Monsieur PEPIN, Inspecteur Pédagogique Régional, chargé du suivi du dossier « Prévention des Dérives sectaires ».

II. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION ET ORIENTATIONS

Activités courantes de l'association et moyens mis en œuvre

Nous avons essentiellement fonctionné avec une salariée «informateur social» en travail intermittent, rémunérée sur la base d'un jour par semaine.
Le secrétariat a été assuré par une personne salariée 3 après-midi par semaine.

C'est sans doute trop peu mais c'est le maximum que la situation de nos finances peut autoriser

Orientations

Par manque de bénévoles, nous allons être contraints de revoir nos actions d'accueil et d'information des familles, à nos permanences et dans nos locaux.
Les permanences ne correspondent plus au mode de vie des gens d'aujourd'hui qui communiquent davantage par l'intermédiaire du Net et ne se déplacent que contraints et forcés. Nous profiterons donc de notre site Internet,
http://www.adfi-2-savoie-isere.fr pour favoriser ce mode de communication.
Le départ de notre « Informatrice sociale » était prévu au 1er Juin 2016.
Nous recherchons une remplaçante.
En attendant, elle accepte de faire l'intérim, mais cette solution ne pourrait être durable.

L'absence dramatique de relève

Il s'agit là du point sans doute le plus critique. En dépit de nos démarches, nous ne parvenons pas, à l'exception de nos plus fidèles soutiens, à garder nos adhérents au-delà d'une année dès qu'ils n'ont plus besoin de nous, et toutes les initiatives prises afin de recruter de nouveaux membres, simples adhérents ou personnes très motivées prêtes à s'impliquer dans le travail de l'association, sont restées vaines. Enfin nos plus anciens et fidèles adhérents ne souhaitent manifestement pas prendre leur part aux tâches qui nous sont dévolues, malgré les appels lancés chaque année. En dépit des efforts qui sont les nôtres, nous devons reconnaitre que le nombre de nos membres est lui aussi en diminution en grande partie en raison de l'âge de nos adhérents qui fait que ces derniers sont fatigués et aspirent au repos, ceux ayant été confrontés aux malheurs sectaires souhaitant même clairement « tourner la page » après quelques années.

Une perte de crédibilité inexorable

Nous ne devons pas nous voiler la face, demain le nombre des membres siégeant à l'assemblée générale sera de l'ordre d'une dizaine. Que restera–t-il alors de notre représentativité et de notre légitimité ?
Nous devons faire le constat que nous allons nous retrouver bientôt – demain -, et cela pour des semaines, voire des mois, sans aucun volontaire compétent et formé, suffisamment au courant des dossiers et plus généralement du sujet des dérives sectaires pour pouvoir assurer l'accueil téléphonique des personnes, apporter de premières réponses puis prendre les contacts nécessaires - ce qui prend énormément de temps et de doigté - avec la police, la gendarmerie, les parquets, les services sociaux et l'ensemble de nos correspondants.

Nous devons de toute urgence trouver une relève compétente et motivée.

Nous avons envisagé mais sans y croire réellement le recours aux réseaux sociaux. Mais nous restons convaincus que c'est par les relations personnelles et par le bouche à oreille que de solutions ont une chance - petite - d'être trouvées.

Ce constat est désolant quand on sait que l'Association dispose des moyens, des financements, des locaux, actuellement encore – mais pour combien de temps - de la compétence, des archives. Il est tout à fait navrant de ne plus pouvoir répondre à la détresse de certains de nos concitoyens parce que l'on ne peut pas réussir à mobiliser les moyens humains indispensables. Trois facteurs sont déterminants pour expliquer la décision de ceux qui aujourd'hui aspirent à s'arrêter :

- d'une part, la fatigue et la lassitude engendrées par la dépense de tant d'énergie, pour des résultats en définitive trop modestes et une lenteur excessive des procédures ainsi que par l'absence du plus élémentaire signe de reconnaissance ou de gratitude de la part des victimes que nous aidons. Nos bénévoles sont épuisés et ils veulent légitimement arrêter.

- d'autre part un élément auquel ceux qui ont rempli la tâche avant nous avec un dévouement et une disponibilité exemplaire n'ont pas été confrontés avec la même acuité : celui des poursuites judiciaires et du risque pénal encouru quasiment journellement à l'occasion de nos actions.

Nous cherchons, bien sûr des remplaçants, car on ne va pas dire brusquement « C'est décidé, on ferme la porte. » Les pistes auxquelles nous pensons sont de contacter des responsables de services sociaux, de l'éducation nationale, ou autres avec lesquels nous avons des contacts pour leur proposer de reprendre les rênes de l'association, d'ici l'assemblée générale de 2017, soit dans 12 mois environ.

En ce qui concerne la recherche d'une salariée, la difficulté vient de la nature et de la spécificité de l'emploi : la confidentialité est un élément essentiel, la salariée peut être confrontée à des drames humains parfois difficiles à supporter.

Le recrutement est rendu difficile aussi car en passant par les voix ordinaires, Pôle Emploi, annonces.... il y a un risque réel d'infiltration, cela nous est déjà arrivé par le passé.

Evolutions

Madame [redacted], Membre du Conseil d'administration, a rejoint le bureau de l'UNADFI, placé sous la présidence de Madame Catherine PICARD afin de travailler sur l'avenir des associations ADFI. Les difficultés auxquelles notre association est confrontée n'étant pas un cas unique loin de là.

III RAPPORT FINANCIER

A. Rapport sur l'exercice comptable 2015 et le budget prévisionnel 2016

Exercice comptable 2015

L'année 2015 fait apparaître une perte de 343 euros au Compte de résultat

Produits
Le montant global des produits (29613 €) s'est maintenu. Il faut cependant tenir compte du fait que la reprise de provision pour 1800 € n'est pas une recette de trésorerie.
En trésorerie, les produits de 27813 € sont un peu en baisse par rapport à l'an dernier (28551 €)

Les produits reçus des adhérents, cotisations, abonnements, dons courants, ont globalement baissé (2749 € contre 2802 €).

Les subventions ont un peu baissé en montant global (24241 € contre 25531 €), avec des disparités.
Les subventions des Conseils Départementaux ont été maintenues.
Les subventions des communes des trois départements ont globalement un peu augmenté mais il faut noter que les communes de l'Isère ne nous ont rien accordé.
Les subventions de la DDCSPP ont baissé.

La reprise de provision pour 1800 € est expliquée en annexe aux comptes.

Charges
Les charges sont globalement supérieures à celles de l'an dernier (29956 € contre 28188 €). surtout en raison surtout des frais qui suivent.
Les frais d'entretien comprennent les frais de renouvellement de notre site internet réalisé en 2015 pour 800 € et des frais de maintenance nécessaires après le renouvellement pour 230 €.
Cependant, comme ces frais de renouvellement avaient été provisionnés pour 800 € et que la provision est reprise en 2015, l'exercice 2015 n'a pas supporté la charge de 800 €.

Les frais de déplacement sont plus élevés que l'an dernier car ils comprennent plusieurs déplacements à Albertville en raison du suivi du procès Masset. Cette charge est exceptionnelle.
Les frais des déplacements courants, eux, n'ont pas varié.

Les frais d'honoraires sont un peu plus élevés que l'an dernier en raison d'une intervention plus importante de l'Expert-comptable, avec une supervision des comptes.

Les autres charges n'appellent pas de remarques particulières et correspondent sensiblement aux charges budgétées pour 2015.

Budget prévisionnel 2016

Ce budget repose sur les bases suivantes.

Produits
Vu l'évolution, le montant de recettes courantes (cotisations, abonnements, dons) a été prévu en baisse.
Les subventions des Conseils départementaux sont maintenues.
Vu les variations de ces subventions chaque année, les subventions des communes, par prudence, sont prévues en baisse.
La subvention de la DDCSPP 2016 est en cours de discussion.

Charges
Les salaires sont établis sur les hypothèses suivantes
La secrétaire salariée est rémunérée toute l'année.
L'informatrice sociale dont le départ était prévu le 31 mai 2016 assurera l'intérim le temps de trouver une remplaçante.
Notre objectif est de pouvoir trouver une remplaçante au moins pour le 4ème trimestre 2016 et c'est sur cette hypothèse qu'est établi le budget.

Par précaution, nous avons prévu une implication plus importante de l'Expert-comptable dans les comptes.

Les autres charges sont prévues sans grand changement.

L'autofinancement de 1800 € est encore possible avec l'excédent de trésorerie.

A,D.F.I. 2 SAVOIE ISERE
Maison des Associations
73000 CHAMBERY

Chambéry le 22 avril 2016

B. Etats de synthèse 2015

Bilan au 31 décembre 2015

Actif

	BRUT Au 31/12/15	AMORTISS. Au 31/12/15	NET Au 31/12/15	NET Au 31/12/14
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel & mobilier de bureau	12548,36	12528,95	19,41	541,99
CREANCES				
Débiteurs divers	278,00		278,00	
DISPONIBILITES				
Banque	17091,87		17091,87	20580,82
Autres valeurs	10,86		10,86	40,86
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
TOTAL DE L'ACTIF	29929,09	12528,95	17400,14	21163,67

Passif

	BRUT Au 31/12/15	AMORTISS. Au 31/12/15	NET Au 31/12/15	NET Au 31/12/14
FONDS PROPRES				
Report à nouveau	9058,38		9058,38	7695,60
Résultat de l'exercice antérieur				
Résultat de l'exercice	-342,91		-342,91	1362,78
SUBVENTIONS				
Subventions d'équilibre	3048,98		3048,98	3048,98
PROVISIONS				
Provision pour risques et charges	1000,00		1000,00	2800,00
DETTES				
Fournisseurs	1740,00		1740,00	1086,45
Personnel rémunérations dues				859,20
Organismes sociaux	2670,69		2670,69	2928,66
Créditeurs divers	225,00		225,00	1382,00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
Produis constatées d'avance				
TOTAL DU PASSIF	17400,14		17400,14	21163,67

A,D.F.I. 2 SAVOIE ISERE
Maison des Associations
73000 CHAMBERY

Compte de résultat au 31 décembre 2015

Produits

	Au 31/12/15	Au 31/12/14
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Informations	400,00	130,00
Ventes librairie		
Abonnements	389,00	497,00
Cotisations	1560,00	1850,00
Libéralités	400,00	325,00
Total Produits d'exploitation	**2749,00**	**2802,00**
SUBVENTIONS		
Subventions de fonctionnement	24241,00	25531,00
Total Subventions	**24241,00**	**25531,00**
AUTRES PRODUITS		
Transfert de charges	22,00	30,00
Reprise provision	1800,00	1000,00
Produits financiers	111,78	178,40
Produits exceptionnels	689,25	9,74
Total Autres produits	**2623,03**	**1218,14**
TOTAL PRODUITS	**29613,03**	**29551,14**

A.D.F.I. 2 SAVOIE ISERE
Maison des Associations
73000 CHAMBERY

Compte de résultat au 31 décembre 2015

Charges

	Au 31/12/15	Au 31/12/14
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures	528,23	258,67
SERVICES EXTERIEURS		
Services Extérieurs	4170,09	2776,42
Déplacements	2557,55	2068,52
Frais de réception.	119,77	978,46
Autres Services Extérieurs	3895,16	3581,70
Total Services extérieurs	**10742,57**	**9663,77**
IMPOTS ET TAXES	**326,00**	**312,00**
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires	13739,01	13071,03
Indemnité de licenciement		
Charges Sociales	3635,28	3982,92
Total charges de personnel	**17374,29**	**17053,95**
RETROCESSIONS U.N.A.D.F.I.	435,00	575,00
DOTATION AUX AMORTISS. ET PROVISIONS		
Dotation aux amortissements	522,58	567,97
Dotation aux provisions	0,00	0,00
Total Dotations Amortiss. Provisions	**522,58**	**567,97**
CHARGES FINANCIERES	**0,00**	**15,67**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	27,27	0,00
Total charges exceptionnelles	**27,27**	**0,00**
TOTAL DES CHARGES	**29955,94**	**28188,36**
RESULTAT perte	**-342,91**	**1362,78**
TOTAL CHARGES	**29613,03**	**29551,14**

A.D.F.I. 2 SAVOIE ISERE
Maison des Associations
73000 CHAMBERY

Annexe aux comptes 2015

Règles et méthodes comptables
Amortissements
Les amortissements sont effectués selon la méthode suivante

-Matériel de bureau et injformatioque	amortissement linéaire sur 3 ans
-Mobiliers :	amortissement linéaire sur 10 ans.

Provisions

Provision pour risque judiciaire au 31/12/2015			1000,00
Au 31/12/2014 une proviison était constiuée pour		2800,00	
-provision pour risque judiciaire en raison d'une plainte contre trois administrateurs en 2010	2000,00		
-provision pour charge de renouvellement du site internet	800,00		
Le risque de procès s'éloignant, sans être totalement écarté (les administrfateurs n'étant pas avertis d'un classement sans suite), la provision est ramenée à 1.000 €.			
D'où une reprise de cette provision pour	1000		
Le renouvellement du sitre internet ayant été réalisé en 2015 la provision est reprise pour la totalité			
D'où une reprise de cette provision pour	800		
Total reprises		-1800	
provision en fin d'exercice		1000	

Chambéry le 11 mai 2016

C. Budget Prévisionnel 2016

CHARGES		PRODUITS		
I. Charges directes affectées à l'action.		**I Ressources directes affectées à l'action**		
60 – Achat		**70 – Vente de produits finis,**		
Prestations de services		Prestations de services,		300
Achats matières et fournitures	500	Abonnements		
Autres fournitures		**74- Subventions d'exploitation**		
		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))		
61 - Services extérieurs -		DDCSPP		2500
Locations -	1300			
Entretien et réparation	1400	Justice DTPJJ		150
Assurance	500			
Documentation -	100	Région(s):		
62 - Autres services extérieurs:		Département(s)		18200
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2000	Savoie	8000	
Publicité, publication	100	Haute Savoie	7200	
Déplacements	1800	Isère	3000	
Missions, réceptions	150		18200	
Autres Services (Telecomm. et divers)	2500	Communes		3500
		Organismes sociaux (à détailler):		
63 - Impôts et taxes		Fonds européens		
Impôts et taxes sur rémunération	350			
64- Charges de personnel		CNASEA (emploi aidés)		
Rémunération des personnels	13000	Autres aides, dons ou subventions affectées		
Charges sociales	4000			
		75 - Autres produits de gestion courante		
		Cotisations		1400
		Dons courants		300
65- Autres charges de gestion courante	400	**76 - Produits financiers**		50
66- Charges financières				
67- Charges exceptionnelles				
68- Dotation aux amortissements	100	**78-Reprises amortiss. et provisions**		
II. Charges indirectes affectées à l'action		**II. Ressources indirectes affectées à l'action**		
Charges fixes de fonctionnement		Autofinancement		1800
Frais financiers				
Autres				
Total des charges	**28200**	**Total des produits**		**28200**
86- Emplois des contributions volontaires en nature		**87 - Contributions volontaires en nature**		
		Bénévolat		25000
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		**Prestations en nature**		
Personnel bénévole	25000	Dons en nature		
TOTAL	**53200**	**TOTAL**		**53200**

Le Parisien

Savoie : le psychanalyste incitait ses patients à avoir des relations sexuelles ensemble

19 Oct. 2015, 17h07 | MAJ : 19 Oct. 2015, 18h26

http://www.leparisien.fr/rhone-alpes/savoie-le-psychanalyste-incitait-ses-patients-a-avoir-des-relations-sexuelles-ensemble-19-10-2015-5200301.php

Les faits poursuivis se sont produits de 2007 à 2010 dans le cabinet du psychanalyste à Ugine (Savoie). **Capture d'écran / Google Street View**

Un psychanalyste de 70 ans va être jugé à partir de ce mercredi 21 octobre par le tribunal correctionnel d'Albertville (Savoie) pour abus de faiblesse de patients en vue d'obtenir des relations sexuelles ou de l'argent. Placé en garde à vue en 2010, Jacques MASSET «a reconnu avoir incité ses patients à avoir des relations sexuelles non protégées et à s'adonner à des pratiques sadomasochistes», souligne l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes (UNADFI), qui a contribué à révéler l'affaire.

L'association qualifie le prévenu de «gourou» et de «pseudo-thérapeute». «Il prétendait que ces séances, auxquelles il participait parfois, les empêcheraient de tomber dans la prostitution... Il a également induit de faux souvenirs d'inceste chez ses victimes, provoquant des dommages collatéraux dans les familles concernées par ces fausses allégations.

Durant l'instruction, 72 victimes ont été identifiées, notamment dans «le monde enseignant», et dix-neuf d'entre elles se sont portées parties civiles, selon le parquet d'Albertville. Trois jours d'audience ont été prévus pour les entendre. Le procès pourrait cependant se tenir à huis clos, à la demande des parties civiles.

Des «formations» pour devenir thérapeute

Les faits poursuivis se sont produits de 2007 à 2010 dans le cabinet du psychanalyste à Ugine (Savoie), mais aussi à Cuers (Var), où Jacques MASSET dispensait des formations pour permettre à ses patients de devenir thérapeutes dans le cadre de la Société française des analystes praticiens jungiens (SFAPJ). «Pour certains patients, ça a dérivé en torture», a affirmé Me Roselyne DUVOULDY, avocate de plusieurs parties civiles.

Jacques MASSET «exerçait son activité au vu et au su de tout le monde depuis 1996», a rétorqué son avocat Me Max Joly. «Certains patients ont été satisfaits de la thérapie» a-t-il souligné, ajoutant que son client reconnaissait «les faits mais pas les infractions». «Pour qu'il y ait une infraction, il faut qu'il y ait conscience de la commettre», a affirmé l'avocat, en soulignant qu'on ne reprochait à son client ni agression sexuelle ni escroquerie.

Jacques MASSET était parti depuis 2010 s'installer en Suisse, en infraction vis à vis de son contrôle judiciaire. Il a été placé en détention provisoire il y a six mois. Le procès doit se terminer vendredi.

Affaire MASSET

Société française d'analystes praticiens jungiens (SFAPJ) Quatre ans fermes pour le psychanalyste jungien d'Ugines.

Le Tribunal correctionnel d'Albertville (Savoie) a condamné Jacques MASSET, psychanalyste autoproclamé, à cinq ans de prison dont une année avec sursis pour abus de faiblesse. Il a été jugé pour avoir prescrit à ses « patients » des rapports sexuels multiples, violents et dégradants. Il lui est également reproché de leur avoir soutiré d'importantes sommes d'argent. Sur les 91 victimes identifiées, dix-neuf se sont portées parties civiles. En effet, deux victimes se sont ajoutées, durant le procès, aux dix-sept déjà enregistrées.

Les premiers signalements avaient été enregistrés par l'ADFI Deux-Savoie Isère. L'UNADFI, qui s'est également portée partie civile, avait révélé l'affaire en 2010. Les faits poursuivis se sont produits entre 2007 et 2010.

Durant les trois jours du procès, des femmes meurtries, détruites par des années de souffrance se sont relayées à la barre pour témoigner de l'enfer qu'elles ont vécu. Elles étaient totalement sous l'emprise de cet homme d'une grande perversité. Il leur promettait de les guérir en leur indiquant ce qu'il appelait des « rendez-vous pulsions ». Il prétendait que ces séances, auxquelles il participait parfois, les empêcheraient de tomber dans la prostitution. Il a poussé l'une d'elle à se prostituer durant plusieurs mois.

Il convainquait certaines qu'elles portaient en elle le désir d'être des prostituées ou induisait chez d'autres de faux souvenirs d'inceste provoquant des dommages collatéraux dans leurs familles.
Certaines victimes ont dû débourser de 15 000 à 25 000 €.
Cet ancien éboueur d'Annecy avait profité du vide juridique de ces professions pour s'autoproclamer psychanalyste en 1996. Dans le cadre de sa Société française d'analystes praticiens jungiens (SFAPJ), il dispensait des formations pour permettre à ses « patients » de devenir thérapeutes.

Jacques MASSET a réfuté chacune des accusations. Il se défend en assurant avoir voulu «faire le bien» avec des « méthodes » qu'il pensait « bonnes ». Il a réussi à garder un certain sang-froid face aux questions de la cour et s'est montré un peu trop à l'aise malgré la situation, obligeant la présidente du tribunal à le recadrer.

Le tribunal a également prononcé la fermeture de ses établissements situés à Ugine (Savoie), Cuers (Var) et en Suisse et l'interdiction d'exercer toute profession en relation avec l'infraction pendant cinq ans.

Jacques MASSET, un psychanalyste de 70 ans va être jugé par le tribunal correctionnel d'Albertville pour abus frauduleux de l'état de faiblesse d'une personne en état de sujétion psychologique ou physique. Ce procès vient au terme de plusieurs années

d'instruction. Les plaintes reçues par l'ADFI Deux-Savoie Isère, dont les premières remontent à 2009, mettaient en cause le comportement de « gourou » de ce pseudo-thérapeute qui aurait profité de l'extrême vulnérabilité de ses victimes au moment des faits. Durant l'instruction, 72 victimes ont été identifiées. Dix-sept se sont constituées parties civiles. A leur côté, l'UNADFI s'est également constituée partie civile.

Sans diplôme ni formation et profitant d'un vide juridique sur la profession de psychothérapeute, cet agent de la mairie d'Annecy s'est installé comme psychanalyste, dans les années 1990, d'abord à Ugine (Savoie) dans un premier temps puis à Cuers (Var), dans un second.

Durant des années, ce prétendu thérapeute est parvenu à faire croire à ses patients qu'ils régleraient leurs problèmes psychologiques en participant à des orgies ou à des séances de sadomasochisme.
Il prétendait que ces séances les empêcheraient de tomber dans la prostitution...Jacques MASSET mettait en contact ses patients pour mettre en pratique les « soins » prescrits qu'il se faisait raconter en séance quand il ne les prodiguait pas lui-même.
Il exigeait que ces rapports sexuels soient non protégés et réalisés hors du couple. Il serait ainsi parvenu à gagner jusqu'à 10.000 euros par mois.
Me Roselyne DUVOULDY, avocate des parties civiles, a affirmé que « pour certains patients, ça a dérivé en torture », ajoutant qu'ils pouvaient avoir jusqu'à dix rapports par jour.

Jacques MASSET a également induit de faux souvenirs d'inceste chez ses victimes provoquant des dommages collatéraux dans les familles concernées par ces fausses allégations. D'autre part, il dispensait des formations pour permettre à ses patients de devenir psychothérapeutes dans le cadre de son entreprise, la Société Française des Analystes Praticiens Jungiens (SARL SFAPJ).
En infraction de son contrôle judiciaire, Jacques MASSET s'est installé en Suisse en 2010 où il a ré ouvert un cabinet. Arrêté en avril 2015, il a été placé en détention provisoire.

Expliquant que « certains patients ont été satisfaits de la thérapie », son avocat a précisé que le « thérapeute » reconnaissait les faits mais pas les infractions car « pour qu'il y ait une infraction, il fallait qu'il y ait conscience de la commettre ».

Initialement programmé du 21 au 23 octobre, le procès se déroulera du 16 au 18 décembre 2015. A la demande des parties civiles, les débats devraient se tenir à huis clos. Jacques MASSET encourt jusqu'à cinq ans de prison et 750.000 euros d'amende.

(Sources : 20 minutes, 19.10.2015 & Communiqué de presse de l'UNADFI, 19.10.2015 & LCI, 21.10.2015

Chambéry le 24 octobre 2016

Budget Prévisionnel 2017

Provisoire

ADFI 2 SAVOIE - ISERE
Maison
Tél : 04 79 33 30

CHARGES		PRODUITS		
I. Charges directes affectées à l'action.		**I Ressources directes affectées à l'action**		
60 – Achat		**70 – Vente de produits finis,**		
Prestations de services		Prestations de services		600
Achats matières et fournitures	500	Abonnements		
Autres fournitures		**74- Subventions d'exploitation**		
		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))		
61 - Services extérieurs -		DDCSPP		1500
Locations -	1300			
Entretien et réparation	1400			
Assurance	500			
Documentation -	100	Région(s):		
62 - Autres services extérieurs:		Département(s)		18200
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2000	Savoie	8000	
Publicité, publication	100	Haute Savoie	7200	
Déplacements	1800	Isère	3000	
Missions, réceptions	200		18200	
Autres Services (Telecomm. et divers)	2500	Communes		3300
		Organismes sociaux (à détailler):		
63 - Impôts et taxes		Fonds européens		
Impôts et taxes sur rémunération	300			
64- Charges de personnel		CNASEA (emploi aidés)		
Rémunération des personnels	13200	Autres aides, dons ou subventions affectées		1000
Charges sociales	3700			
		75 - Autres produits de gestion courante		
		Cotisations		1500
		Dons courants		300
65- Autres charges de gestion courante	400	**76 - Produits financiers**		
66- Charges financières				
67- Charges exceptionnelles				
68- Dotation aux amortissements		**78-Reprises amortiss. et provisions**		
II. Charges indirectes affectées à l'action		**II. Ressources indirectes affectées à l'action**		
Charges fixes de fonctionnement		Autofinancement		1600
Frais financiers				
Autres				
Total des charges	**28000**	**Total des produits**		**28000**
86- Emplois des contributions volontaires en nature		**87 - Contributions volontaires en nature**		
		Bénévolat		20000
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		**Prestations en nature**		
Personnel bénévole	20000	Dons en nature		
TOTAL	**48000**	**TOTAL**		**48000**

Budget Prévisionnel 2016

ADFI 2 SAVOIE - ISERE
Maison des Associations
67, rue St François de Sales
73000 CHAMBERY
Tél. 04 79 33 96 14

CHARGES		PRODUITS		
I. Charges directes affectées à l'action.		**I Ressources directes affectées à l'action**		
60 – Achat		**70 – Vente de produits finis,**		
Prestations de services		Prestations de services,		500
Achats matières et fournitures	250	Abonnements et divers		
Autres fournitures		**74- Subventions d'exploitation**		
		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))		1500
61 - Services extérieurs -		DDCSPP		
Locations -	1300			
Entretien et réparation	1600			
Assurance	500	Région(s):		
Documentation -	100			
62 - Autres services extérieurs:		Département(s)		18200
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	800	Savoie	8000	
Publicité, publication	300	Haute Savoie	7200	
Déplacements	1800	Isère	3000	
Missions, réceptions	300			
Autres Services (Telecomm. et divers)	2200			
63 - Impôts et taxes		Communes		3300
Impôts et taxes sur rémunération, -	350			
		Organismes sociaux (à détailler):		
64- Charges de personnel		Fonds européens		
Rémunération des personnels,	12000	CNASEA (emploi aidés)		
Charges sociales,	4000	Autres aides, dons ou subventions affectées		
Autres charges de personnel -				
65- Autres charges de gestion courante	550	**75 - Autres produits de gestion courante**		
		Cotisations		1600
		Dons courants		500
66- Charges financières		**76 - Produits financiers**		200
67- Charges exceptionnelles				
68- Dotation aux amortissements	550	**78-Reprises amortiss. et provisions**		800
II. Charges indirectes affectées à l'action		**II. Ressources indirectes affectées à l'action**		
Charges fixes de fonctionnement				
Frais financiers				
Autres				
Total des charges	**26600**	**Total des produits**		**26600**
86- Emplois des contributions volontaires en nature		**87 - Contributions volontaires en nature**		
Secours en nature		Bénévolat		38000
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		**Prestations en nature**		
Personnel bénévole	38000	Dons en nature		
TOTAL	**64600**	**TOTAL**		**64600**

A.D.F.I. 2 SAVOIE ISERE

Chambéry le 22 avril 2016

ADFI 2 SAVOIE - ISERE
Maison des Associations
67, rue St François de Sales
73000 CHAMBERY
Tél. 04 79 33 36 14

Détail des Produits au 31 décembre 2015

	Au 31/12/15	Au 31/12/14
PRODUITS D'EXPLOITAITON		
Informations	400,00	130,00
Ventes Bulle		
Abonnements	389,00	497,00
Cotisations	1560,00	1850,00
Libéralités	400,00	325,00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**2749,00**	**2802,00**
SUBVENTIONS		
Communes		
Communes 73		
Aix Les Bains	150,00	150,00
Albens		
Albertville		
Barby	60,00	
Bassens		
Bourg Saint Maurice		150,00
Challes les eaux	100,00	470,00
Chambery	1500,00	1800,00
Cognin	126,00	
Jacob Bellecombette		
Lans le Bourg		
La Motte Servolex	150,00	126,00
Le Pont de Beauvoisin		
La Ravoire		
MontMelian	130,00	130,00
Saint Alban Leysse	200,00	
Salins les thermes		
Total 73	**2416,00**	**2826,00**
Communes 74		
Alby sur Chéran		
Annecy	1000,00	
Annecy Vieux	450,00	450,00
Annemasse	100,00	100,00
Archamps		
Bonneville		
Douvaine		
Evian les Bains	200,00	200,00
Faverges		
Gaillard		
Publiers	200,00	
La Roche sur Foron		
St Julien en Genevois	100,00	100,00
Sallanches		
Sciez	75,00	
Thônes		
Thonon		75,00
Vetraz		
Total 74	**2125,00**	**925,00**

	Au 31/12/15	Au 31/12/14
Communes 38		
Bourgoin Jallieu		
Chimilin		
Corenc		
Crolles		
Gieres		
Grenoble		
Ile d'Abeau		
La Mure		
Le Touvet		
Meylan		
Moirans		
Pont Eveque		
Saint Laurent du Pont		
Saint Marcelin		80,00
Saint Martin d'Heres		
Saint Quentin Fallavier		
Vienne		
Voiron		
Voreppe		
Total 38	**0,00**	**80,00**
Total communes	**4541,00**	**3831,00**
Départements		
C.G.Savoie	8000,00	8000,00
C.G.Haute Savoie	7200,00	7200,00
C.G.Isere	3000,00	3000,00
Total Départements	**18200,00**	**18200,00**
Région		
Etat		
DDJS Isère		1000,00
DDJS Savoie	1500,00	2500,00
Total Etat	**1500,00**	**3500,00**
Total subventions de l'activité	**24241,00**	**25531,00**
Total subventions	**24241,00**	**25531,00**
AUTRES PRODUITS		
Transferts de charge	22,00	30,00
Produits de cession		
Reprise provision	1800,00	1000,00
PRODUITS FINANCIERS	111,78	178,40
PRODUITS EXCEPTIONNELS	689,25	9,74
TOTAL AUTRES PRODUITS	**2623,03**	**1218,14**
TOTAL DES PRODUITS	**29613,03**	**29551,14**

A.D.F.I. 2 SAVOIE ISERE

Détail des charges au 31 décembre 2015

	Au 31/12/15	Au 31/12/14
CHARGES D'EXPLOITATION		
ACHATS DE FOURNITURES		
Fournitures d'entretien		
Fournitures Administratives	528,23	258,67
Total Achats de fournitures	**528,23**	**258,67**
SERVICES EXTERIEURS		
Location	1237,60	1225,74
Entretien	2403,75	768,11
Assurance	481,84	481,84
Documentation	46,90	300,73
Sous total Services extérieurs	**4170,09**	**2776,42**
Honoraires	1310,00	780,00
Publicite	79,00	375,78
Deplacements	2557,55	2068,52
Réceptions	119,77	978,46
Affranchissements	645,76	548,62
Telephone	405,57	482,28
Internet	1320,32	1286,07
Services Bancaires	23,85	45,95
Divers	110,66	63,00
Sous total Autres Services extérieurs	**6572,48**	**6628,68**
Total Services extérieurs	**10742,57**	**9405,10**
IMPOTS ET TAXES		
Contribution Formation	326,00	312,00
TOTAL IMPOTS ET TAXES	**326,00**	**312,00**
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires	13739,01	13071,03
Securité Sociale	2347,62	2625,21
Retraite Prévoyance	1095,94	1105,71
Chomage		
Médecine du travail	191,72	252,00
Autres charges de personnel		
Total charges sociales	3635,28	3982,92
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	**17374,29**	**17053,95**
AUTRES CHARGES		
Retrocession UNADFI	435,00	575,00
Charges diverses		
TOTAL AUTRES CHARGES	**435,00**	**575,00**

A.D.F.I. 2 SAVOIE ISERE

	Au 31/12/15	Au 31/12/14
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts des comptes		15,67
Autres charges financières		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	**0,00**	**15,67**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	27,27	
Charges sur exercice antérieur		
Valeur comptable des éléments d'actif cédés		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	**27,27**	**0,00**
Dotation aux amortissements	522,58	567,97
Dotation aux provisions		
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	**522,58**	**567,97**
TOTAL DES CHARGES	**29955,94**	**28188,36**
Résultat	**-342,91**	**1362,78**